

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2017-076
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Adoption du Règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Modifier la hauteur minimale en étages dans la zone H1232, rue Abbé-Ruel, secteur Saint-Romuald)
Date : Le 3 mars 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problemème)

Le Règlement RV-2016-16-44 vise à modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement de manière à réduire, dans la zone H1232, le nombre minimal d'étages exigé pour une habitation unifamiliale jumelée, de 2 étages à 1 étage. Cette zone comprend une partie de la rue Abbé-Ruel située dans le secteur de Saint-Romuald (Annexe 1 : Plan de localisation).

La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées, tel qu'il est prévu à l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, a pris fin le 2 mars 2017. Aucune demande n'ayant été reçue par la Ville à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement (Annexe 2 : Règlement RV-2016-16-44).

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2017 2018 2019

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire [Signature] Date 2017/03/07

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville l'adoption du Règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement en regard de la résolution CV-2017-01-50.

- Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de localisation
- Annexe 2 : Règlement RV-2016-16-44

Préparé par : <u>[Signature]</u> François Bissonnette, urbaniste	Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Recommandé par : <u>[Signature]</u> <u>Gestionaire Projets consultants</u>		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires : 		
Signature de la Direction : <u>[Signature]</u>		Date : <u>2017/03/10</u>

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : [Signature] Date : 2017/03/10

LOCALISATION

RUE DE L'ABBÉ-RUEL, SECTEUR SAINT-ROMUALD

ZONE H1232





Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone H1232

La grille des spécifications applicable à la zone H1232, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par le remplacement, dans la colonne « Hauteur min. étage », sur la ligne afférente à la classe d'usage H2, du nombre « 2 » par le nombre « 1 ».

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim